



## DECISION DU PRESIDENT

DEC/2022/055

**Objet : Marché sur appel d'offres avec COMECA INDUSTRIES, pour la fourniture et la mise en service de deux grappins électro-hydrauliques pour l'unité de valorisation énergétique de Bénesse Marenne**

Le Président du SITCOM Côte sud des Landes,

**VU** l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant

**VU** la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative à l'élection de Monsieur Alain CAUNÈGRE en qualité de Président

**VU** la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020, qui délègue au président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, marchés subséquents aux accords-cadres de travaux, maîtrise d'œuvre, fournitures et services qui peuvent être passés dans le cadre d'une procédure adaptée, négociés sans mise en concurrence et leurs modifications ; de toutes procédures formalisées quel que soit leur montant, ainsi que toute décision, de signer leurs avenants y compris ceux qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial et sous réserves d'attribution ou d'avis par la Commission d'appel d'offres lorsque le Code de la commande publique l'impose

**VU** les articles R.2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

**VU** les procès-verbaux d'appel d'offres en date du 19 juillet 2022 et du 12 septembre 2022

**VU** les crédits inscrits au budget du Syndicat

### **DECIDE**

**DE SIGNER** avec la société COMECA INDUSTRIES le marché susvisé d'un montant global et forfaitaire de 82 550 € HT.

**PREND ACTE** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

*Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Bénesse-Marenne, le 27 septembre 2022

Le Président,  
Alain CAUNÈGRE

